



DÉCLARATION PRÉALABLE DE MISE EN CHANTIER

d'un bâtiment ou d'un établissement flottant naviguant ou stationnant sur les eaux intérieures

La présente demande sera instruite par le Centre Instructeur de Sécurité Fluviale de Nantes sous réserve que la visite à sec puisse se dérouler dans sa zone de compétence (départements 16, 17, 22, 23, 29, 35, 36, 37, 41, 44, 49, 53, 56, 72, 79, 85, 86 et 87).

1. Nom, adresse, téléphone et courriel du propriétaire :
2. Le cas échéant, nom, adresse, téléphone et courriel du représentant du propriétaire (*joindre le document justifiant de cette qualité*) :
3. Nom, adresse, téléphone et courriel du chantier de construction (ou de transformation) :
4. Nom, adresse, téléphone et courriel de l'organisme chargé, par le propriétaire, d'accomplir les missions de contrôle de la conception et de la construction :
5. Date prévisionnelle du démarrage de la construction :
Durée prévisionnelle des travaux :
Nom / devise du bâtiment / de l'établissement flottant (si connu) :
6. Tout moteur de puissance égale ou supérieure à 19 kW, installé à bord d'un bateau devant se voir délivrer un Certificat de l'Union sur la base des prescriptions techniques du standard européen en vigueur (ESTRIN), ou un Certificat de Visite des Bateaux du Rhin sur la base du RVBR, doit impérativement être conforme au règlement (UE) 2016/1628 (dit règlement EMNR). Indiquer ci-après le modèle, le type et le numéro d'agrément par type du moteur :

___ * _____ * _____ * _____ * _____

Adresse à laquelle votre dossier doit être déposé ou transmis par courrier :

**Direction Départementale des Territoires et de la Mer de Loire-Atlantique
Service Transports et Risques – Centre Instructeur de Sécurité Fluviale de Nantes
10, boulevard Gaston Serpette – BP 53606 – 44036 NANTES CEDEX 1**

Pièces à joindre obligatoirement à la présente demande :

- présentation détaillée de l'usage auquel est destiné le bâtiment ou établissement flottant, de ses caractéristiques ainsi que du lieu et des conditions prévues de son exploitation ;
- plans cotés des caractéristiques générales du bâtiment ou de l'établissement flottant ;
- copie du titre de navigation en vigueur (pour toute transformation ou changement d'usage)

Fait à

Signature :

Le